Notification préalable d'une concentration (Affaire M.10140 — EFMS/VFMF/FocusVision/Confirmit/Dapresy) Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 46/04)

1. Le 1^{er} février 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil (¹), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

- EQT Fund Management S.à r.l. («EFMS», Luxembourg), contrôlée par EQT AB;
- Verdane Fund Manager Future AB («VFMF», Suède), contrôlée par Verdane Advisors Holding AS;
- Confirmit AS («Confirmit», Norvège), contrôlée par VFMF;
- Dapresy AB (« Dapresy», Suède), contrôlée par Confirmit;
- FocusVision Worldwide, Inc. («FocusVision», États-Unis), contrôlée par EFMS.

EFMS et VFMF acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Confirmit, Dapresy et FocusVision.

La concentration est réalisée par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

- 2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:
- EFMS: gestionnaire de fonds d'investissement détenu exclusivement par EQT AB, dont le siège se trouve en Suède. EFMS contrôle EQT Mid Market US, un fonds d'investissement doté d'un capital souscrit de 688 millions d'USD environ, qui réalise des investissements dans des entreprises de taille moyenne en Amérique du Nord;
- VFMF: gestionnaire de fonds d'investissement de certains fonds Verdane, détenu en dernier ressort par Verdane Advisors Holding AS, dont le siège se trouve en Suède. Les fonds Verdane investissent dans des entreprises présentes dans les secteurs de l'internet grand public, des logiciels, de l'énergie et de l'industrie de pointe, plus particulièrement dans les pays nordiques;
- Confirmit: fournisseur mondial de solutions multicanal dans les domaines de l'expérience client, de l'engagement des salariés et des études de marché. L'entreprise développe également une série d'outils logiciels pour les organismes qui effectuent des études de marché et les équipes internes de recherche des sociétés clientes. Confirmit est actuellement contrôlée par les fonds Verdane gérés par VFMF;
- Dapresy: fournisseur de logiciels d'application pour entreprises et, plus particulièrement, de logiciels d'enquêtes. La société possède une expertise à l'échelle mondiale dans le secteur des études de marché et fournit une plateforme unifiée pour les clients de ce secteur. Dapresy fait actuellement partie du groupe Confirmit;
- FocusVision: fournisseur de solutions technologiques quantitatives et qualitatives au secteur des études de marché.
 FocusVision est contrôlée indirectement par EQT Mid Market US.
- 3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil (²), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

⁽²⁾ JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10140 — EFMS/VFMF/FocusVision/Confirmit/Dapresy

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne Direction générale de la concurrence Greffe des concentrations 1049 Bruxelles BELGIQUE